



COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 10 Décembre 2018 – 18h30

Date de convocation : 06/12/2018

► APPEL ET RECENSEMENT DES PROCURATIONS

L'an deux mille dix-huit, et le Dix Décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Arles sur Tech, régulièrement convoqué le 31 Octobre, s'est réuni en salle des mariages, sous la Présidence de Monsieur René BANTOURE, Maire (1)

Assisté de :

Etaient présents (13) :

Adjoints (6) : M. Henri BONNAFOUS, Mme Marie-Rose BOUISSET, M. Pierre BOUZAGE, Mmes Maguy GAMMELIN, Yannique GRUEL, M. André XIFFRE.

Conseillers Municipaux (7) : M. Pierre AZEMA, Mme Catherine BARNEDES, MM. Philippe CASSO, Jean Luc POCH, Mme Jocelyne RIBUIGENT, M. Henri SALA, Mme Nicole WOLKONSKY.

Etaient représentés (2)

David PLANAS donne procuration à Pierre AZEMA
 Bruno QUINTA donne procuration à Philippe CASSO

Absents excusés (5)

Mme Rebecca COX
 M. Jean-Louis DUCH-SOLE
 Mme Charlotte FRIGERIO
 Mme Maryline PUJOLAR
 M. Sébastien RAYA

Observations (2)

Mme Edith DEVOS : démission 2016
 Mme Liliane BARBES : décédée 2018

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**
 Mme Yannique GRUEL est désignée secrétaire de séance.

► **ADOPTION du PROCES VERBAL de la séance du 05 Novembre 2018.**
 M. le Maire fait procéder au vote du procès-verbal que l'ensemble du Conseil Municipal a reçu avec la convocation.

Vote : Unanimité

_ *_ *_ *_ *_

1- Compte rendu des délégations du Maire :

Déc.2018 - N°	Objet	alinéa	Date signature	Visa S/Préfet.
80	Régies Comptables Régie de recette de l'Abbaye Sainte Marie Modification de la DA 53/2017 (article 5 - relatif au mode de recouvrement : numéraire, chèque, carte bleue et virement bancaire)	7	05/11/2018	08-nov
81	Règlement des marchés Marché de Maitrise d'œuvre Ville d'Arles sur Tech / BE2T – Technosud – 66 100 PERPIGNAN - Mission de Maitrise d'œuvre - Aménagement du secteur du CALCINE - P.U.P du Mas Pécans Montant total du marché : 22 500,00€ HT (27 000,00€ TTC)	4	14/11/2018	15-nov
82	Emprunt Ville d'Arles sur Tech / CELR pour définir les conditions financières du prêt - Montant 100 000€ - durée : 20 ans - taux fixe 1,99% - périodicité : trimestrielle - Échéances : constantes	3	21/11/2018	23-nov
83	Emprunt Ville d'Arles sur Tech / CRCA (Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée pour définir les conditions financières du prêt - Montant 90 000€ - durée : 15 ans - taux fixe 1,87% - périodicité : trimestrielle - Échéances : constantes	3	21/11/2018	23-nov
84	Louage de choses Convention Ville d'Arles sur Tech / Association "Théâtre Arlésien" pour la mise à disposition à titre gracieux d'un véhicule durant la période du 15 et 16 décembre 2018.	5	26/11/2018	29-nov
85	Contrat de maintenance Ville d'Arles sur Tech /Berger Levrault pour souscrire une licence d'utilisation de e-élections Premium ainsi que les prestations d'accompagnement de mise en œuvre du REU. Montant de la prestation : Licence d'utilisation e-élections premium : 160 € Prestations d'accompagnement mise en œuvre du REU : 349 € Contrat de maintenance annuel : 32 €	4	26/11/2018	29-nov

86	"Louage de choses Convention de location : Annule et remplace la DA 68 / 2018 Ville d'Arles sur Tech / Mme Mélanie RABAT et Antoni MADUENO pour la mise à disposition d'un local situé aux Toiles du Vieux Moulin - Location à titre gracieux, pour la période du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019	5	30/11/2018	en cours
-----------	--	---	------------	----------

Finances

2- Décision modificative n°4 / 2018 (M. le Maire)

Vu la délibération n° 59/2018 du 01/10/2018.

→ Le Conseil Municipal, après échange de vues,

- ▶ **AUTORISE** le Maire à effectuer l'ouverture de crédits suivante :

Investissement							
DEPENSES				RECETTES			
Article	opér°		Total	Article	opér°		Total
			147 650.00 €				147 650.00 €
2151	9914	Réseaux de voirie (goudronnage)	120 000.00	1326	9914	Subvention Autres Etablissements publics - Fonds de concours CCHV	40 000.00
				1641	9914	Emprunt	80 000.00
205		Constructions (maitrise d'œuvre PUP Calciné)	650.00	1641		Emprunt	650.00
2313	1715	Constructions (maitrise d'œuvre PUP Calciné)	27 000.00	1641	1715	Emprunt	27 000.00

- ▶ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de cette délibération et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

Délibération n° 81 / 2018

Unanimité

3- Attribution de subvention (M. Le Maire)

→ Le Conseil Municipal, après échange de vues,

- ▶ **ATTRIBUE** une subvention à
☞ Lycée Déodat de Séverac : 200 € (pour un séjour pédagogique scolaire Paris et Bruxelles pour 4 élèves arlésiens : participation communale de 50 € / enfant)
- ▶ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de cette délibération et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

Délibération n° 82 / 2018

Unanimité

4- Travaux de Goudronnage – demande de Dotation d'Équipement des Territoires Rurau (M. Le Maire)

→ Le Conseil Municipal, après échange de vues,

- ▶ **SOLLICITE** l'enveloppe DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de Monsieur le Préfet pour les travaux de goudronnage la plus élevée possible soit au maximum 80%
- ▶ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de cette délibération et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

Délibération n° 83 / 2018

Unanimité

Ressources Humaines

5- Création de 2 postes contractuels (M. le Maire)

5a Emploi contractuel au service administratif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Le Maire expose qu'il convient de créer 1 poste contractuel pour les besoins du **service administratif**

- **Adjoint administratif** : 35/35° du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019

→ Le Conseil Municipal, après échange de vues,

- ▶ **DECIDE DE CREER** 1 poste d'adjoint administratif, contractuel « accroissement temporaire d'activité », à 35/35^{ème} pour une durée de 3 mois à compter du 1^{er} janvier 2019.

- ▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, chapitre 012
- ▶ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de cette délibération et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

Délibération n° 84 / 2018

Unanimité

5b Emploi contractuel au service Entretien

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Le Maire expose qu'il convient de créer 1 poste contractuel pour les besoins du **service Entretien**

- **Adjoint technique : 23/35° du 1^{er} janvier 2019 au 15 juillet 2019**

→ Le Conseil Municipal, après échange de vues,

- ▶ **DECIDE DE CREER** 1 poste **d'adjoint technique, contractuel « accroissement temporaire d'activité » à 23/35^{ème} du 1^{er} janvier 2019 au 15 juillet 2019**
- ▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, chapitre 012
- ▶ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de cette délibération et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

Délibération n° 85 / 2018

Unanimité

6- Mise en place d'une participation employeur sociale complémentaire (M. Le Maire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 26 novembre 2018 ;

→ Le Conseil Municipal, après échange de vues,

- ▶ **DECIDE DE PARTICIPER** à compter du 1^{er} mars 2019, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents
- ▶ **DECIDE DE VERSER** une participation mensuelle de 5 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée
- ▶ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de cette délibération et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

Délibération n° 86 / 2018

Unanimité

Administration Générale**7- Convention de télétransmission des Actes soumis au contrôle de légalité entre l'Etat et la commune d'ARLES sur TECH (M. Le Maire)**

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Maire expose qu'il convient de finaliser le dossier entériné en décembre 2014, en signant des conventions Etat et opérateur.

→ Le Conseil Municipal, après échange de vues,

- ▶ **CONFIRME** la décision de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- ▶ **DECIDE DE SIGNER** un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance »
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

- ▶ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de cette délibération et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

Délibération n° 87 / 2018

Unanimité

8- Annulation de la demande communale de reconnaissance de « l'état de catastrophe naturelle » (M. le Maire)

Le Maire rappelle la délibération n°77/2018 du 05/11/2018 relative à la « Demande de reconnaissance de « l'état de catastrophe naturelle », et expose que suite à différents échanges avec les services de l'Etat cette délibération ne peut être mise en œuvre et qu'il convient de la retirer.

Cependant un fond spécifique de Dotation Equipement des Territoires Ruraux « intempéries » sera alloué prochainement et nous ne manquerons pas de déposer les dossiers de subventions nécessaires

→ Le Conseil Municipal, après échange de vues,

- ▶ **DECIDE D'ANNULER** la délibération n°77/2018
- ▶ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de cette délibération et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

Délibération n° 88 / 2018

Unanimité

Intercommunalité

9- CCHV - Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 18/10/2017 (M. Le Maire)

→ Le Conseil Municipal, après échange de vues,

- ▶ **VALIDE** le rapport de la CLETC en date du 03 octobre 2018 et délibéré par la CCHV le 18 octobre 2018, concernant :
 - L'Adhésion au Pays Pyrénées Méditerranée (PPM)
 - La Maison des Services au Public (MSAP).
- ▶ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de cette délibération et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

Délibération n° 89 / 2018

Unanimité

Fin de réunion le 20 h 00

Le compte-rendu est affiché en Mairie le 18/12/2018 et positionné sur le site internet de la commune